

**Commune de
WOLUWE-SAINT-LAMBERT
Service Urbanisme
Avenue Paul Hymans, 2
B – 1200 BRUXELLES**

Bruxelles, le

V/Réf : 16165 (corr. M. A. Tusei)
N/Réf : AVL/KD/WSL-2.77/s.422
Annexe :

Madame, Monsieur,

Objet : WOLUWE-SAINT-LAMBERT. Avenue Jules-Pierre Rullens, 19.

En réponse à votre lettre du 24 octobre 2007, en référence, reçue le 29 octobre, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 7 novembre 2007, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a formulé les remarques suivantes.

La maison se situe dans la zone de protection de l'hôtel communal de Woluwé-Saint-Lambert.

La demande porte sur la transformation d'une maison unifamiliale mitoyenne et sur son extension en façade arrière sur tous les étages.

Le projet s'accompagne de la rehausse de la toiture avec lucarnes.

L'abattage d'un sapin dans la zone de recul et celui d'un bouleau dans le jardin sont également prévus.

La CRMS n'émet pas d'objection particulière à l'encontre du projet car il n'aura pas d'incidence négative sur l'Hôtel communal.

Elle invite toutefois l'auteur de projet à privilégier des matériaux de qualité pour la nouvelle toiture et les lucarnes.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (Mme I. Leroy); A.A.T.L. – D.U.